

FICHE-MESURE

0B5

Lancement d'une veille sur la grippe dans les médias (nationaux et internationaux) et sur l'état de l'opinion (incluant Internet et les réseaux sociaux)

Plan pandémie grippale

Validation : 13/10/2011

Organisme-pilote et rédacteur :
Service d'information du Gouvernement (SIG)

1. Objectifs

Informers les autorités publiques sur l'opinion des médias à l'égard de l'action et de la communication gouvernementale et les alerter sur la tonalité de l'expression publique sur internet et réseaux sociaux.

Evaluer la situation française par l'analyse du traitement médiatique de la grippe en France et à l'étranger.

2. Autres fiches en lien

/

3. Conditions de déclenchement et de levée de la mesure

Sur demande de la Cellule interministérielle de crise (CIC), déclenchement du dispositif dès l'apparition significative du sujet dans les médias.

Levée du dispositif lorsque le sujet ne nécessite plus un outil d'alerte spécifiquement dédié.

4. Questions à poser par le décideur

/

5. Gradation possible en fonction de l'impact de la pandémie

La périodicité de production des notes d'alerte varie selon l'intensité de l'évolution de la situation. Elle doit s'adapter à la sociologie des médias et aux événements.

Elles peuvent être hebdomadaires ou quotidiennes mais plusieurs notes d'alerte peuvent être produites dans une journée si des nombreuses informations sont relayées sur internet et les médias d'informations (24h/24).

6. Mode opératoire (porter une attention particulière aux questions de coordination interministérielle)

Saisir le service d'information du gouvernement du besoin de notes d'alerte spécifiques au traitement médiatique de faits liés à l'émergence d'un risque de pandémie grippale.

Préciser la typologie d'informations désirées (volume de présence du sujet dans les médias, tonalité des articles vis-à-vis de l'action de l'Etat, état de l'inquiétude de la population, état des questionnements sur la réalité du risque, expression sur internet et réseaux sociaux...).

7. Outils juridiques

/

8. Circulaires et références documentaires

/

9. Indicateurs et contrôle d'exécution

- Disponibilité des notes d'alerte pour les réunions et phases de prise de décision.
- Adéquation des informations fournies aux besoins des décideurs.

10. Commentaires

Cet outil de veille est une aide à la décision qui permet de prévoir le potentiel d'adhésion de la population à la mise en œuvre d'une mesure. Il permet donc d'anticiper les réactions collectives et prévenir les difficultés éventuelles.